



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI , LE 16 JANVIER 2017.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 16 janvier 2017 à 19:32 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
Le point 12.24- *Achat de toiles pour le pavillon au terrain des loisirs* est remplacé par 12.24- *Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière*
- 03- Adoption du procès-verbal
 - 3.1- Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et séance ordinaire du 12 décembre 2016
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondances
 - 5.1- Panda Lanaudière nord – demande de soutien financier
 - 5.2- Centre de prévention du suicide de Lanaudière – soutien financier de 100\$
 - 5.3- Club Quad Mégaroues Joliette – demande de modification du droit de passage
- 06- Trésorerie
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 12 janvier 2017 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1- Demande de dérogation mineure numéro 2016-151
 - 8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2016-160
 - 8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2016-176
- 09- Avis de motion
- 10- Adoption des règlements
- 11- Affaires nouvelles
- 12- Varia
 - 12.1- Système d'alarme au chalet des loisirs
 - 12.2- Installation d'une caméra de surveillance extérieure au garage municipal
 - 12.3- Budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)
 - 12.4- Surplus affecté au niveau des états financiers pour l'aqueduc et les égouts et revenu reporté pour l'entretien du chemin de la Vallée des Pins et de la rue de la Presqu'île
 - 12.5- Les Produits Énergétiques GAL inc. - Renouvellement du contrat d'entretien de la génératrice à la station de pompage
 - 12.6- Embauche temporaire pour palier à un surcroît de travail au poste d'inspecteur municipal
 - 12.7- Embauche d'un inspecteur municipal
 - 12.8- Contribution financière accordée pour l'amélioration du réseau routier – rue Maxime
 - 12.9- Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière de faire un appel d'offres pour la réfection de l'éclairage de rues
 - 12.10- Adhésion ADMQ
 - 12.11- Journée de la persévérance scolaire - CREVALE
 - 12.12- Étude géotechnique – terrain de tennis



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 12.13- Nordikeau inc. – Paiement de facture
- 12.14- Installation d'un système GPS pour le véhicule municipal
- 12.15- Fête de la Famille 2017 – Autorisation de dépenses
- 12.16- Chasse aux cocos 2017
- 12.17- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours - dossier Paradis mobile
- 12.18- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en récupération de taxes
- 12.19- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 3941, rue Principale
- 12.20- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 190-A, Henri-René
- 12.21- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant un terrain situé sur la rue Bouchard – lot numéro 5 187 711
- 12.22- Bélanger Sauvé – paiement d'honoraires pour examen de divers dossiers
- 12.23- Projet OPTILAB – Gouvernement du Québec – demande de moratoire sur le territoire de Lanaudière
- 12.24- Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière (*Ce point remplace le suivant : 12.24- Achat de toiles pour le pavillon au terrain des loisirs*)
- 12.25- Alarme Valcam inc. – renouvellement du contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour la station d'eau potable
- 12.26- Réfection de la rue Maxime – paiement partiel de la retenue
- 13- Période de Questions
- 14- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

Le point 12.24- Achat de toiles pour le pavillon au terrain des loisirs est remplacé par le suivant : 12.24- Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2017-01-01

Il est proposé par monsieur Michel Picard et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et séance ordinaire du 12 décembre 2016

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leurs procès-verbaux, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2017-01-02

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault et résolu:



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et celui de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au Conseil de l'approuver.

2017-01-03

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 137 731,48\$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour informations à chacun des membres du Conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- Panda Lanaudière nord – demande de soutien financier

2017-01-04

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 50\$ pour aider au financement des activités du Panda Lanaudière nord, organisme de référence concernant le trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;

Le Conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



5.2- Centre de prévention du suicide de Lanaudière – soutien financier de 100\$

2017-01-05

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

D'accorder l'aide financière de 100\$ pour aider au financement des activités du
Centre de prévention du suicide de Lanaudière ;

Le Conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu
à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants
aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente
résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

5.3- Club Quad Mégaroues Joliette – demande de modification du droit de passage

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification du droit de
passage par le Club Quad Mégaroues Joliette afin de traverser la route 131 à
l'intersection du rang Ste-Rose aux feux de circulation ;

ATTENDU QUE le Club Quad Mégaroues Joliette désire circuler sur le sentier
Ste-Rose avant et après l'intersection et ne désire pas emprunter le même sentier
que celui utilisé par les motoneiges, le tout tel que démontré au plan ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-06

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le conseil municipal n'autorise pas le Club Quad Mégaroues Joliette à
traverser la route 131 à l'intersection du rang Ste-Rose aux feux de circulation,
ainsi qu'à circuler sur le rang Ste-Rose avant et après ladite intersection, le tout tel
que démontré au plan soumis par le Club Quad Mégaroues Joliette ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- TRÉSORERIE

6.1- Rapport de l'état des finances au 12 janvier 2017 préparé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le
rapport de l'état des finances au 12 janvier 2017 préparé par la directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée
aux archives de la municipalité.



07- RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Pierre Venne mentionne que monsieur Benoît Lachance est le nouveau directeur de la Sûreté du Québec.

Monsieur Michel Picard mentionne qu'il a reçu des commentaires positifs concernant l'entretien des chemins pour cet hiver.

Madame Christine Marion mentionne qu'il y aura l'activité Soirée aux Flambeaux le 3 février prochain.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Demande de dérogation mineure numéro 2016-151

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Jean-Claude Thériault le 5 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande vise le lot 5 187 783 (matricule 0805-50-0813), soit la propriété située au 2441, rue Beaulieu;

ATTENDU QUE la rallonge de la résidence se situe en partie à 1,29 mètres de la marge de recul plutôt qu'à 2 mètres tel que permis par la réglementation;

ATTENDU QUE le pavillon est situé dans la cour avant, c'est-à-dire en avant du prolongement de la façade de la maison, contrairement à ce qui est permis par la réglementation;

ATTENDU QUE la remise semble située sur la limite de propriété au niveau de la marge Sud et ne respecte pas la distance de 1,2 mètres prévu au règlement;

ATTENDU QUE le demandeur désire régulariser le tout;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure quant à la rallonge de la résidence située dans la marge de recul et quant au pavillon situé dans la cour avant, aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure quant à la remise située sur la limite de propriété pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires de l'immeuble voisin ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-07

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accorde la demande de dérogation mineure quant à la rallonge de la résidence située dans la marge de recul et quant au pavillon situé dans la cour avant mais



refuse la demande de dérogation mineure quant à la remise située sur la limite de propriété.

Adoptée à l'unanimité.

8.2- Demande de dérogation mineure numéro 2016-160

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Cédric Champagne en date du 20 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande vise le lot 5 945 777 (matricule 1006-49-6049), soit la propriété située au 60, rue Guilbault;

ATTENDU QUE la maison est située à 1,82 mètres de la marge latérale alors que le règlement de zonage spécifie qu'elle devrait être située à 2 mètres de la marge latérale;

ATTENDU QUE le demandeur désire régulariser la situation;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît le caractère mineur de la dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-08

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure 2016-160.

Adoptée à l'unanimité.

8.3- Demande de dérogation mineure numéro 2016-176

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par Succession de Armande Lepage en date du 30 novembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité où est en vigueur un règlement sur les dérogations mineures peut accorder une telle dérogation;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité du sol peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la présente demande vise le lot 5 187 620 (matricule 0706-15-5040), soit la propriété située au 5151, rue Principale;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE l'abri d'auto attenant au garage empiète de 3,4 mètres dans la marge de recul alors qu'il ne peut empiéter que de 1,75 mètres, la marge de recul minimum étant de 20 mètres à partir du centre du chemin Mathias;

ATTENDU QUE la demanderesse désire régulariser la situation;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux à la demanderesse ;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-09

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure 2016-176.

Adoptée à l'unanimité.

09- **AVIS DE MOTION**

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES**

12- **VARIA**

12.1- **Système d'alarme au chalet des loisirs**

ATTENDU QUE le Conseil désire faire installer un système d'alarme au chalet des loisirs relié à une centrale;

ATTENDU la soumission reçue d'Alarme Valcam inc. au montant de 863\$, plus les taxes applicables, pour l'installation d'un tel système;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-10

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 863\$, plus les taxes applicables, auprès d'Alarme Valcam inc. pour l'installation d'un système d'alarme au chalet des loisirs ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.2- Installation d'une caméra de surveillance extérieure au garage municipal

ATTENDU QUE le Conseil désire faire installer une caméra de surveillance extérieure au garage municipal suite au vol survenu en 2016 au chalet des loisirs;

ATTENDU la soumission reçue d'Alarme Valcam inc. au montant de 548,50\$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance extérieure;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-11

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 548,50\$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance extérieure au garage municipal, auprès d'Alarme Valcam inc.;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.3- Budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

2017-01-12

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

D'approuver le budget 2017 de la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes concernant le rapport du 11 novembre 2016 au montant de 47 928\$ déclarant un déficit de 17 605\$, dont 10% soit 1 760\$ est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

Que le Conseil municipal autorise la dépense de 1 760\$ concernant 10% du déficit payable par la Municipalité à même le poste budgétaire prévu à cet effet ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.4- Surplus affecté au niveau des états financiers pour l'aqueduc et les égouts et revenu reporté pour l'entretien du chemin de la Vallée des Pins et de la rue de la Presqu'île

2017-01-13

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'attribution du surplus affecté au niveau des états financiers relativement aux sommes qui doivent l'être pour l'entretien de l'aqueduc et des égouts et d'assigner le revenu reporté des années antérieures des sommes recueillies pour l'entretien du chemin de la Vallée des Pins et de la rue de la Presqu'île;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



12.5- Les Produits Énergétiques GAL inc. - Renouvellement du contrat d'entretien de la génératrice à la station de pompage

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Les Produits énergétiques GAL inc. relativement à l'entretien de la génératrice de la station de pompage et que celle-ci propose de renouveler l'entente pour l'année 2017;

2017-01-14

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien pour l'année 2017 pour la génératrice de la station de pompage avec Les Produits Énergétiques GAL inc. au montant de 550\$, plus les taxes applicables, comprenant deux (2) vérifications durant l'année, incluant un changement d'huile, filtres à l'huile et filtres à carburant.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de services avec Les Produits Énergétiques GAL inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.6- Embauche temporaire pour palier à un surcroît de travail au poste d'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal a relevé l'employé numéro 61-0010 de ses fonctions en date du 12 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE monsieur Koami Alemawo Aboni a accepté de procéder à la mise à jour des dossiers au niveau de l'urbanisme pour une durée indéterminée afin de palier à un surcroît de travail, le tout selon les mêmes conditions salariales que lors de son embauche à titre d'assistant inspecteur à l'été 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-15

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la décision d'embaucher monsieur Koami Alemawo Aboni afin de procéder à la mise à jour des dossiers au niveau de l'urbanisme pour une durée indéterminée afin de palier à un surcroît de travail, le tout selon les mêmes conditions salariales que lors de son embauche à titre d'assistant inspecteur à l'été 2016 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.7- Embauche d'un inspecteur municipal

ATTENDU QUE suite au départ de l'employé numéro 61-0010, le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant et que la Municipalité désire le combler ;

ATTENDU QUE monsieur Koami Alemawo Aboni a démontré son intérêt à occuper ce poste à raison de trois jours par semaine et ce, jusqu'à la fin de ses études en urbanisme vers la fin avril, et de cinq jours par semaine à partir de début mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-16

Il est proposé par madame Marthe Blanchette et résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Koami Alemawo Aboni au poste d'inspecteur municipal et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectués dans les semaines à venir;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi;

Que la date du début d'emploi est fixé au 17 janvier 2017;

Que le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Koami Alemawo Aboni;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.8- Contribution financière accordée pour l'amélioration du réseau routier – rue Maxime

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une contribution financière au montant de 10 038\$ du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'exécution de travaux de réfection de la rue Maxime et que ces travaux ont été effectués ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-17

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Maxime pour un montant subventionné de 10 038\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.9- Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière de faire un appel d'offres pour la réfection de l'éclairage de rues

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection de l'éclairage de rues;

ATTENDU QUE suite à la préparation des plans et devis, il y a lieu d'aller en appel d'offres concernant la réfection de l'éclairage de rues;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-18

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires pour aller en appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de l'éclairage de rues de la municipalité;

Que le Conseil municipal autorise la dépense de publication de l'appel d'offres dans le journal au coût de 411\$, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.10- Adhésion ADMQ

2017-01-19

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

D'autoriser la dépense au montant de 445\$, plus les taxes applicables, à titre de cotisation à l'ADMQ pour l'année 2017;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.11- Journée de la persévérance scolaire - CREVALE

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

ATTENDU QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire;

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-20

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » de cette façon :

- o Accueil d'étudiants (conciliation travail/études);
- o Offre d'activités de loisir parents-enfants;
- o Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- o Publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.;
- o Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la municipalité, infolettre ou site Web;



- o Port du ruban de la persévérance scolaire;
- o Investissement dans la bibliothèque municipale;
- o Diffusion sur les panneaux électroniques de la municipalité de messages d'encouragement destinés aux étudiants;
- o Diffusion de messages de valorisation des enseignants (première semaine de février, soit du 5 au 11 février 2017);
- o Collaboration avec l'école de notre milieu;
- o Maintien de la certification OSER-JEUNES;
- o Confection de mots d'encouragement par les citoyens destinés aux étudiants de l'école primaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.12- Étude géotechnique – terrain de tennis

ATTENDU QU'afin d'assurer la mise en place du terrain de tennis au parc Hyacinthe-Guilbault, une étude géotechnique sera nécessaire dans la réalisation du mandat;

ATTENDU la soumission au montant de 6 100\$, plus les taxes applicables, d'Englobe Corp. afin de réaliser l'étude géotechnique pour la mise en place du terrain de tennis;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-21

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 6 100\$, plus les taxes applicables, à Englobe Corp pour l'étude géotechnique nécessaire à la mise en place du terrain de tennis au parc Hyacinthe-Guilbault;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.13 Nordikeau inc. – Paiement de facture

ATTENDU QUE la Municipalité a eu recours aux services professionnels de Nordikeau pour l'achat d'une pompe temporaire afin d'effectuer le transfert du chlorure de zinc ;

ATTENDU la facture reçue datée du 30 novembre 2016 au montant de 168\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-22

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

D'autoriser le paiement de la dépense au montant de 168\$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus pour l'achat d'une pompe temporaire afin d'effectuer le transfert du chlorure de zinc;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.14- Installation d'un système GPS pour le véhicule municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'installation d'un système GPS pour le véhicule municipal ;

ATTENDU la soumission reçue de AVL Track se détaillant ainsi :

Contrat de location de douze mois avec option d'achat :

- 30\$, plus les taxes applicables, par mois pour le service GPS ;
- 385\$, plus les taxes applicables, pour l'achat du modem ;
- 120\$, plus les taxes applicables, pour l'achat de quatre clés à puce ;
- 199\$, plus les taxes applicables, pour l'achat du détecteur de puce ;
- 145\$, plus les taxes applicables, pour l'installation.

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-23

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que la municipalité accepte la soumission telle que proposée par AVL Track et autorise le contrat de location ainsi que les dépenses suivantes:

Contrat de location de douze mois avec option d'achat :

- 30\$, plus les taxes applicables, par mois pour le service GPS ;
- 385\$, plus les taxes applicables, pour l'achat du modem ;
- 120\$, plus les taxes applicables, pour l'achat de quatre clés à puce ;
- 199\$, plus les taxes applicables, pour l'achat du détecteur de puce ;
- 145\$, plus les taxes applicables, pour l'installation.

Que le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale/ secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires relatif à ce contrat de location;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.15- Fête de la Famille 2017 – Autorisation de dépenses

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs, madame Marie-Ève Laviolette, a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'activité de la Fête de la Famille 2017, incluant l'activité des nouveaux bébés et des nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-24

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Fête de la Famille, incluant l'activité des nouveaux bébés et des nouveaux arrivants, le 20 août 2017;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Dépenses	Montant taxes incluses
Animation, grands jeux et maquillage	4 518,52\$
Location des jeux gonflables	280,00\$
Location de bulles de soccer	340,00\$
Nourriture et accessoires	450,00\$
Frais de poste	240,00\$
Coût total	5 828,52\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.16- Chasse aux cocos 2017

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir une nouvelle activité à ces citoyens, soit la chasse aux cocos ;

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs, madame Marie-Ève Laviolette, a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'activité chasse aux cocos 2017;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-25

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité chasse aux cocos le 17 avril 2017;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses:

Dépenses	Montant plus les taxes applicables
Animation	1 040\$
Chocolats	400\$
Coût total	1 440\$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.17- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours - dossier Paradis mobile

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 654,86\$, plus les taxes applicables, pour services professionnels rendus au 7 septembre 2016 relativement au dossier Paradis mobile ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-26

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 23 décembre 2016 pour services professionnels rendus par Bélanger Sauvé au montant de 654,86\$, plus les taxes applicables, relativement au dossier Paradis mobile ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.18- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en récupération de taxes

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 499,01\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus en récupération de taxes relativement aux dossiers 1004-31-5122, 0603-08-7438, 0604-12-6001, 0404-53-0407;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-27

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 31 décembre 2016 au montant de 499,01\$, taxes incluses, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus en récupération de taxes relativement aux dossiers 1004-



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

31-5122, 0603-08-7438, 0604-12-6001, 0404-53-0407;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.19- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 3941, rue Principale

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 898,54\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 relativement aux procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 3941, rue Principale;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-28

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 23 décembre 2016 pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 par Bélanger Sauvé au montant de 898,54\$, taxes incluses, relativement aux procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 3941, rue Principale;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.20- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 190-A, Henri-René

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 210,15\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 relativement aux procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 190-A, Henri-René;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-29

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 31 décembre 2016 pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 par Bélanger Sauvé au montant de 210,15\$, taxes incluses, relativement aux procédures en exécution d'un jugement concernant l'immeuble situé au 190-A, Henri-René;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.21- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – procédures en exécution d'un jugement concernant un terrain situé sur la rue Bouchard – lot numéro 5 187 711

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 210,15\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 relativement aux procédures en exécution d'un jugement concernant un terrain situé sur la rue Bouchard, soit le lot numéro 5 187 711, du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-30

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 31 décembre 2016 pour services professionnels rendus au 4 octobre 2016 par Bélanger Sauvé au montant de 210,15\$, taxes incluses, relativement aux procédures en exécution concernant un terrain situé sur la rue Bouchard, soit le lot numéro 5 187 711, du Cadastre du Québec;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.22- Bélanger Sauvé – paiement d'honoraires pour examen de divers dossiers

ATTENDU les services rendus par Bélanger Sauvé relativement à des questions de droit relativement à divers dossiers nécessitant une étude approfondie ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-31

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires et débours au montant de 412\$, plus les taxes applicables, à Bélanger Sauvé ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



12.23- Projet OPTILAB – Gouvernement du Québec – demande de moratoire sur le territoire de Lanaudière

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à l'implantation du projet de réorganisation des laboratoires d'hôpitaux appelé OPTILAB, à la grandeur du Québec;

ATTENDU QUE le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit le transport vers le laboratoire serveur de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval, de la majorité (70%) des analyses de biologie médicale présentement réalisées par les laboratoires du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière ;

ATTENDU QUE la population du nord de Lanaudière est actuellement desservie par le laboratoire du Centre hospitalier régional de Lanaudière et que celui-ci deviendra un laboratoire associé n'effectuant que 30% des échantillons et analyses ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des mesures proposées par le projet OPTILAB entraînerait la perte de services de proximité à la population ainsi que des pertes d'emplois spécialisés et du déplacement de personnel de la région de Lanaudière vers d'autres centres urbains ;

ATTENDU QUE le transport d'échantillons sur de longues distances pourrait risquer d'altérer le contenu et occasionner la perte de spécimens, des retards dans les résultats d'analyses ou des reprises d'examens ;

ATTENDU QU'il existe un consensus dans la population, chez les élus municipaux et régionaux et les médecins spécialistes, demandant un moratoire sur le déploiement du projet afin de procéder à des travaux d'analyse et de consultations auprès des organismes et professionnels du milieu ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-32

Il est proposé par monsieur Michel Picard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que les membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demandent au gouvernement du Québec :

- de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur le territoire de Lanaudière ;
- de favoriser l'implantation d'un scénario régional et le maintien de la gouvernance régionale ;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec M. Philippe Couillard, à la ministre responsable de la région de Lanaudière Mme Lise Thériault, au ministre de la Santé et des Services sociaux M. Gaétan Barrette, à la député de Joliette Mme Véronique Hivon, au président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière M. Daniel Castonguay, au directeur et secrétaire-trésorier de la MRC Joliette M. Jacques Bussières, aux préfets des MRC de Joliette, d'Autray, de Montcalm, de la Matawinie et des Moulins et aux Villes et Municipalités de la MRC de Joliette ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



12.24- Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce point remplace le point suivant : 12-24 Achat de toiles pour le pavillon au terrain des loisirs.

2017-01-33

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 1 916\$, plus les taxes applicables, à l'Académie de gestion afin de permettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière de suivre la formation *Exercer son autorité en milieu de travail* les 24-25 et 26 janvier prochain à Montréal ;

Que le Conseil municipal autorise le remboursement des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière lors de ces journées de formation;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.25- Alarme Valcam inc. – renouvellement du contrat de services relatif à la centrale de surveillance pour la station d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Alarme Valcam inc. et que celle-ci propose de renouveler l'entente aux mêmes conditions que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-34

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

De renouveler le contrat de services relatif à la centrale de surveillance auprès de Alarme Valcam inc. au montant de 458,00\$, plus les taxes applicables, pour la station d'eau potable pour l'année 2017 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.26- Réfection de la rue Maxime – paiement partiel de la retenue

ATTENDU QUE le contrat de réfection de la rue Maxime et de l'entrée du terrain des loisirs a été accordé à 9306-1380 Québec inc., pour un montant de 46 255,59\$, taxes incluses ;

ATTENDU QU'une dépense supplémentaire au montant de 5 810\$, plus les taxes applicables, a été autorisée par le Conseil pour un besoin supplémentaire en



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

empiècement par rapport aux quantités indiquées dans le devis pour la réfection de la rue Maxime ;

ATTENDU QU'il y a lieu le libérer le premier 5% de retenue, soit un montant de 2 264,83\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-01-35

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 2 264,83\$, plus les taxes applicables, à 9306-1380 Québec inc., soit le premier 5% de retenue, pour la réfection de la rue Maxime et de l'entrée du terrain des loisirs;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

13- **PÉRIODE DE QUESTION**

Il y a eu une période de question.

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

2017-01-36

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:03 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière